

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Consultation du public sur le Plan particulier de gestion du projet d'extension de la Réserve naturelle domaniale de « Pont Gris » à « Bernissart » introduit par le Département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne

En exécution de l'article 14 de la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 et du livre Ier, Titre III du Code de l'Environnement et plus particulièrement des articles D.29-1 §4 a) 10° et D.29-2, le plan relève de la catégorie B et est soumis à enquête publique. L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 du Code de l'Environnement.

Le Collège communal informe la population de l'ouverture d'une enquête publique relative au plan susvisé, dont l'auteur est la Ministre wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan simultanément à l'extension de la Réserve naturelle susmentionnée.

Conformément à l'article D.29-13,2°, la durée de l'enquête est de 30 jours

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 10/07/2024
05/06/2024	10/06/2024	10/07/2024	Administration communale de Bernissart, rue du Fraity 76 à 7320 Bernissart Le 10/07/2024 à 9h15	Collège communal de Bernissart <b>Rue du Fraity 76 à 7320 Bernissart</b>

Le dossier peut être consulté gratuitement dès l'annonce de l'enquête publique et jusqu'au jour de la clôture de celle-ci, à partir 10 juin 2024 au Secrétariat communal, Service environnement situé au Centre Administratif du Préau, rue du Fraity n° 76 à Bernissart, durant les heures habituelles d'ouverture des locaux du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h15 jusqu'au 10 juillet 2024.

Une consultation est également possible les mercredis après 16h30 moyennant prise préalable d'un rendez-vous auprès de Buslin Marc 069/59.00.28.

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès de Monsieur Buslin Marc, service environnement de la commune de Bernissart au 069/590028 ou auprès du Département de la Nature et des Forêts (Cantonement de Mons - Rue Achille Legrand, 16 à 7000 MONS ou Service Central : avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes – Tél. : 081/33.58.20).

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par Monsieur Buslin Marc, service environnement de la commune de Bernissart au 069/590028.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le plan objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

A Bernissart, le ..... 30. MAI 2024

La Directrice générale,



Le Bourgmestre,

